

LE 13 DÉCEMBRE, LA TUERIE

Liège :

après l'émotion, s'ouvrir à l'autre. Malgré tout



Racistes ou, à l'inverse, interculturelles et tolérantes, le drame vécu au centre de Liège le 13 décembre 2011 a engendré énormément de réactions. Certaines contre le système de libération conditionnelle, d'autres pour la poursuite de ce processus de réinsertion des détenus. La tuerie, en tout cas, n'a laissé personne indifférent. Une occasion de rappeler qu'un événement dramatique ne doit pas pousser à mettre dans le même panier tous les êtres, toutes les situations, toutes les détresses humaines.

Les images sont passées dans tous les médias. Il y a eu les reportages sur le drame, les explications, le tueur. Au cœur de ce sombre moment, il y a eu cette rencontre entre deux cultes, pour l'enterrement de Nathan Belhadj, une jeune victime. Un appel à la tolérance et à la rencontre. Une initiative qui appelle au respect et refuse les amalgames. «*Le jeudi soir, explique Bernard Renson, directeur du Collège Saint-Louis où étudiait Nathan, j'ai reçu un coup de téléphone de l'imam de la mosquée où la célébration des funérailles allait être célébrée. Il souhaitait que je puisse prendre la parole pendant l'office. Pour moi, ça a été une surprise et un honneur. J'ai pensé que c'était un symbole fort. J'ai donc accepté.*»

POUR CROIRE EN L'HOMME

Il a alors été proposé aux élèves et à leurs parents de se rendre à pied du collège à la mosquée. «*Une marche pour aller à la rencontre des parents et amis de Nathan, poursuit le directeur, encore ému. Pour partager leur peine et porter symboliquement un soutien et une communion mutuelle.*» Une délégation du Collège Saint Barthélemy était également présente. «*Un moment très fort de solidarité où, au-delà des convictions, quelque chose de profond a pu s'exprimer*», sourit Bernard Renson.

Le jeudi précédant les vacances, le collège a organisé une marche aux flambeaux. «*Nous voulions nous inscrire dans une démarche de foi et d'espérance en l'avenir, précise-t-il. Les flambeaux symbolisent la*

lumière. En cette veille de Noël, quoi de plus significatif que d'inviter à l'espérance, à l'irruption de la vie dans notre humanité? Tout en reconnaissant la tristesse, la colère, la révolte et l'émotion, nous voulions aider nos jeunes à dépasser cela et à continuer à croire en l'Homme et en la vie. Le souhait était de mêler les deux cultures, les deux Fois, les deux éducations» continue-t-il. C'est ainsi que des textes ont été lus durant cette marche vers la mosquée. «*De retour au collège et à l'église, nous avons vécu un moment de prière et de partage.*»

Une initiative qui ouvre des possibles, qui refuse la haine et la vengeance, qui dit à sa façon que l'humain est là, plus fort que tout.

Paul FRANCK

Les Maisons de justice y croient

Est-il possible d'éviter une tragédie comme celle de Liège? Oui, grâce à la libération conditionnelle justement! C'est en tout cas la conviction de Xavier Florquin, assistant de justice à la Maison de justice de Liège.

– *Quand les gens réclament la suppression des libérations conditionnelles pour les multirécidivistes, que répondez-vous?*

– Le système est perfectible mais il donne un résultat très satisfaisant avec seulement 5% de récidives. Une bonne partie des libérés conditionnels mènent à terme leur contrat. Ils ont ainsi satisfait aux exigences et respecté les interdits éventuels décidés par le Tribunal de l'application des peines.

– *Là se joue votre mission d'assistant de justice. Pouvez-vous la décrire?*

– Nous avons à la fois un rôle d'aide et de contrôle. Pour travailler, nous recevons un mandat du tribunal qui contient les conditions de libération. Sur cette base, nous aidons d'abord le justiciable à comprendre cette décision. Nous avons des principes de travail intéressants dont celui de la non-normativité et de la non-substitution. Le premier signifie que nous n'imposons pas nos propres normes mais essayons de

partir des normes du libéré conditionnel. C'est-à-dire de son vécu, ses valeurs, sa compréhension des conditions imposées. C'est fondamental de lui demander: «*pourquoi êtes-vous là? Qu'avez-vous compris des raisons pour lesquelles vous vous trouvez en Maison de justice? Qu'est-ce que cette mesure évoque pour vous? L'acceptez-vous?*» Et tenter de savoir si cela colle à sa vie car il est bien plus intéressant de partir de ce que la personne ressent et comprend que de nos propres attentes. Quant au principe de non-substitution: au lieu de dire: «*la condition est celle-là, vous devez la respecter*», nous lui demandons «*comment allez-vous mettre en place les conditions et réussir à montrer que vous les respectez?*».

– *Vous avez un exemple concret pour expliquer le risque de cet écart entre l'exigence de la justice et ce que propose le justiciable pour y répondre?*

– Prenons l'obligation d'un suivi psychologique. Le justiciable va montrer sa carte des rendez-vous pris. Je lui demande alors s'il pense que le tribunal sera satisfait de ce document et l'amène ainsi à se rendre compte qu'il doit également apporter une attestation de l'entretien avec son psychologue.

– *Le suivi par l'assistant dure longtemps?*

– Un autre principe de l'accompagnement est de rendre la personne autonome. Dans l'idéal, pour une meilleure réhabilitation, tous les prisonniers devraient être préparés à leur sortie le plus tôt possible.

Dans la libération conditionnelle, on ne peut oublier que le mot essentiel est libération. Ce n'est pas rien pour quelqu'un de sortir de prison aux trois-quarts de sa peine, même s'il sait qu'il sera suivi pendant deux, cinq ou dix ans.

– *Qu'est-ce qui vous motive dans l'exercice de votre métier?*

– C'est sa richesse relationnelle. Avec 18 ans d'expérience, je peux affirmer que toute personne, même ayant commis les faits les plus graves, a des valeurs et des questionnements. La base de l'accompagnement, c'est de partir des capacités du détenu pour essayer de lui faire prendre les décisions qu'il veut et lui en faire assumer les conséquences. S'il ne veut pas voir clair dans sa situation, c'est son droit le plus strict. Il est difficile de changer une personne mais même le pire des criminels a des principes. C'est important de ne pas le réduire à son acte, même s'il est horrible.

– *Pour vous, c'est un point essentiel de croire à l'évolution des personnes?*

– En tant que professionnels de la relation, les assistants de justice doivent créer un climat de confiance. Sinon c'est voué à l'échec. Au niveau de la société, si les gens qui s'emportent contre la libération conditionnelle pouvaient rencontrer quelques-uns de ces justiciables et voir comment ils prennent conscience et réfléchissent sur leur vie, leur opinion changerait.

Godielieve UGEUX

Les détenus : des victimes ?

Durant le chaos qui a suivi l'agression, les détenus de la Prison de Lantin étaient eux aussi inquiets pour leurs proches. Tant et si bien qu'ils ont décidé d'écrire une lettre de soutien.

En prison, la télévision ou la radio est allumée du matin au soir et tout de suite la nouvelle de la tuerie s'est répandue partout avec son cortège de rumeurs. Le fait de vivre en vase clos fait que cela a bouillonné. Très vite, certains détenus ont eux-mêmes été très inquiets pour leurs enfants, compagnes ou épouses. Ils se sont demandé si leurs proches n'étaient pas concernés. En effet, la place Saint-Lambert est un lieu de vie : on y prend le bus pour aller rendre visite aux prisonniers, pour rentrer de l'école ou encore aller faire ses courses. Très vite, l'aumônier catholique et l'imam ont été interpellés par les détenus. Très vite aussi est venue cette réflexion. « Pourvu que le tueur ne soit pas un Arabe parce que cela va encore nous retomber dessus. »

375 SIGNATURES

Il se fait que la femme d'un détenu a été blessée. Ce qui a mené à cette réflexion : « Nous aussi, nous sommes des victimes. Pourquoi n'aurions-nous pas notre mot à dire ? » Les victimes sont des victimes, qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur de la prison et toute victime a quelque chose à exprimer. C'est de là que l'aumônier catholique de la prison, Xavier Lambrecht, a été interpellé par les détenus se demandant ce qu'ils pouvaient faire. La loi, en effet, interdit les lettres collectives. Un contact a alors été pris avec les autorités de la prison, qui ont trouvé l'initiative intéressante. Pour que ce texte soit rédigé rapidement, toutes les aumôneries se sont mobilisées. Aussi bien catholique que protestante, musulmane ou laïque. En quelques heures, 375 détenus et détenues ont signé ce texte. Le voici :

« Lantin, le 14 décembre 2011.

Chères familles, chers Liégeois, chers citoyens,

Malgré notre enfermement, nous ne sommes pas indifférents au drame qui s'est passé à Liège ce mardi 13 décembre. Nous ne pouvons pas rester en silence face à un

tel événement qui nous a touchés, nous aussi.

Notre première pensée, nos premiers mots vont aux victimes et à leurs familles. Nous aussi nous avons des enfants qui vont à l'école et nous ne pouvons pas imaginer ce que l'on ressentirait si notre enfant mourrait ou était blessé dans de telles circonstances. Du fond du cœur nous vous présentons nos sincères condoléances. Aux blessés, nous souhaitons un rétablissement rapide et heureux.

Avec les Liégeois, nous avons retenu notre souffle en nous disant qu'il y avait peut-être un de nos proches dans la foule. Nous avons espéré un message rassurant de leur part. Nous attendions une explication ou tout au moins la vérité sur ce qui se passait en ville. Les médias annonçaient des choses contradictoires. Comme beaucoup, nous avons vécu ces heures dans l'incertitude et l'angoisse. C'est dans ces moments que nos proches nous manquent, que

nous voudrions les aimer plus encore, que nous voudrions être en paix à leurs côtés. La vie, la famille, l'amour... sont fragiles, ensemble protégeons-les... voilà probablement ce qui nous anime aujourd'hui et que nous voudrions retenir de cet événement.

Nous n'avons pas de mot à exprimer à propos de l'auteur des faits car nous non plus, nous ne comprenons pas son geste. Le silence nous paraît alors plus respectueux de tous. Cependant, nous vous demandons de ne pas tomber dans l'amalgame facile qui consisterait à croire que tous les libérés conditionnels sont des assassins potentiels.

À l'approche des fêtes de fin d'année, puissions-nous être plus solidaires les uns des autres. Nous vous le souhaitons sincèrement. »

Paul FRANCK



ENFERMEMENT.

Mais les prisonniers sont aussi des hommes.

Les libérations conditionnelles : à revoir ?

L'heure est à la réflexion dans les milieux judiciaires. On ne peut s'empêcher de se poser des questions sur le processus qui a mené au déchaînement de cette violence aveugle place Saint-Lambert à Liège. Il y a manifestement eu une nouvelle fois des dysfonctionnements dans la procédure qui a conduit un détenu sorti légalement de prison à commettre l'irréparable. Et ce, malgré les garde-fous et précautions qui doivent être pris pour accompagner la personne libérée conditionnellement dans son suivi de réinsertion.

Du coup, certains ont l'impression que la justice est laxiste. Ils remettent alors en cause le principe même de la libération conditionnelle, exigeant des peines incompressibles.

Ce pas est franchi par une partie de l'opinion publique et des hommes politiques. Parmi eux, le député Denis Ducarme (MR) qui annonçait l'été passé sa volonté de relancer le débat sur les peines incompressibles. Selon lui, la libération conditionnelle de Michèle Martin était un élément perturbant pour la société, même si elle remplissait les conditions pour l'obtenir. Il estime qu'une libération conditionnelle ne devrait pas intervenir avant les deux tiers de la peine.

UN PROCESSUS QUI A FAIT SES PREUVES

Même après l'affaire Dutroux ou le drame de Liège, ce principe de libération conditionnelle n'est pas remis en cause dans les milieux juridiques universitaires et judiciaires. Rappelons que ce processus doit être encadré et ne s'applique que pour les détenus qui ont un comportement adéquat en prison et qui présentent un plan de réinsertion jugé crédible.

Thierry Moreau est professeur au département de criminologie et droit pénal à la faculté de droit de l'UCL et avocat de Michèle Martin. Il souligne que la loi sur la libération conditionnelle est très ancienne. Elle date de 1888 et a fait ses preuves : « Il y a eu un drame à Liège, explique-t-il. Il y a eu des problèmes de suivi mais n'oublions pas les milliers de libérations conditionnelles où les choses se passent bien. La proportion de réussites est beaucoup plus importante que les échecs. » La prison est une peine pénible. « Le Père

Après le drame de Liège, une partie de l'opinion publique voudrait restreindre l'octroi de la libération conditionnelle aux détenus. Dans un autre contexte, l'avocat de Michèle Martin en a fait l'expérience.

THIERRY MOREAU.

« La proportion de réussites de libertés conditionnelles est beaucoup plus importante que celle des échecs. »

Guy Gilbert a eu raison de dire que les prisons sont des bombes à retardement et que des jeunes en sortent comme des fauves, poursuit l'avocat. La perspective de sortir plus tôt du tunnel est un incitant, un moteur pour certains à bien se comporter, à construire un projet positif. »

« Lorsque le prisonnier se prépare à être libéré, il est de plus en plus seul. Il devrait être mieux accompagné dans ses démarches de réinsertion. »

L'opinion publique ne le perçoit pas toujours mais, dans l'esprit du législateur, la libération conditionnelle est un moyen plus sûr de garantir la sécurité publique parce qu'on peut agir ainsi sur la personne du détenu.

TROP D'ADMINISTRATIF

Autre constat de Thierry Moreau : « Les pays comme les États-Unis qui sont plus exigeants en matière d'exécution stricte des peines ont des pratiques de violence et de récidives plus élevées que dans notre pays. »

Le principe de la libération conditionnelle ne sera donc probablement pas remis en question. Il y a toutefois un problème dans l'accompagnement et la surveillance des détenus avant et après leur libération. Le processus peut être amélioré. À Liège, c'est tout le système de prise en charge qui a échoué. « En prison, lorsque le détenu se prépare à être libéré, il est de plus en plus seul, regrette Thierry Moreau. Il devrait être mieux accompagné dans ses démarches pour retrouver un emploi, un logement, trouver un thérapeute. »

Ce spécialiste regrette aussi le surplus de travail administratif. « Sur papier, le détenu a des attestations mais elles ne sont pas toujours crédibles. On ne vérifie pas vraiment si la personne réalise ce à quoi elle s'est engagée. Dans le même ordre d'idées, les assistants des Maisons de justice sont censés accompagner et contrôler les personnes libérées sous condition. Il est regrettable qu'ils soient trop souvent cantonnés dans des procédures administratives, sans favoriser une vraie relation d'accompagnement. On ne fait plus assez confiance au savoir-faire du travailleur social. »